



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Alain Pesse (POP),
déposée le 30 septembre 2015, relative à la situation de la Fondation du Clin
d'Œil et à l'Association pour la Jeunesse Aiglonne.**

Dans son intervention, M. le Conseiller communal Pesse s'inquiétait de l'éloignement de l'AJA par rapport au centre-ville, avec les conséquences en termes d'incivilité et de manque de fréquentation que cela induisait et des relations avec la Fondation du Clin d'Œil.

Par la présente, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de l'interpellateur :

Lors du dépôt de cette interpellation, la Municipalité était déjà en discussion avec le Conseil de Paroisse car ce dernier désirait un retour anticipé du droit de superficie. Il était alors délicat pour la Municipalité de l'annoncer au Conseil communal car elle n'avait aucune idée de la réaction du Conseil de Fondation du Clin d'œil. A la fin de l'année 2016, une séance de conciliation eu lieu entre le Conseil de la Fondation et le Conseil de Paroisse, lors de laquelle la Paroisse était prête à ne pas demander la résiliation du droit de superficie pour autant que le Conseil de la Fondation Clin d'œil se retire en bloc, ce qui a été refusé par le président. La seule proposition du Conseil de Fondation Clin d'œil fut la mise sur pied d'une table ronde qui a eu lieu le vendredi 10 mars et à laquelle Mmes Allora et Rime ont participé.

A l'issue de cette séance, le Conseil de Fondation Clin d'œil a affirmé vouloir développer une collaboration transparente, utile et fructueuse avec la Municipalité d'Aigle et le Conseil de Paroisse, dans l'intérêt des buts de la Fondation et de la Jeunesse aiglonne. Il souhaite à cette fin, en partenariat avec ces deux entités, engager plus avant le développement de synergies entre les différents acteurs de la vie associative et institutionnelle d'Aigle. Dans ce but, le Conseil de Fondation propose de prendre les mesures suivantes :

- 1) Inclure au sein du Conseil de Fondation la Municipale en charge du dicastère de la Sécurité sociale et Professionnelle et de la Mobilité. En cas d'absence de celle-ci, la Municipale en charge du dicastère des bâtiments siègera.*
- 2) D'ici à la fin de l'année 2017, inclure au sein du Conseil de Fondation une personne supplémentaire ayant les compétences et l'engagement dans le réseau associatif chablaisien.*
- 3) Mettre en place une rencontre annuelle avec certaines institutions et associations de la région en lien avec la Fondation. Cette rencontre annuelle a pour objectifs de partager des idées et des suggestions, de permettre l'échange de pratique et le cas échéant de favoriser la mise en place de partenariats.*

La Municipalité a approuvé ces modifications et délèguera Mme Allora au Conseil de Fondation Clin d'Œil afin qu'une séance puisse être organisée à brève échéance. Le Conseil de Paroisse soumettra quant à lui une liste de quelques personnes susceptibles de rejoindre le Conseil d'ici la fin de l'année. D'entente, le Conseil de Paroisse et la Municipalité se donnent toutefois un délai de six mois pour observer si l'évolution de la situation est effectivement favorable.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 10 avril 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

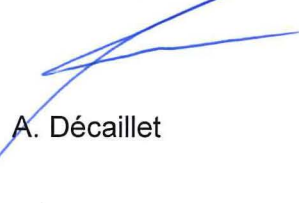
La Vice-présidente :



I. Rime



La Secrétaire :



A. Décaillet